

PORT DE ROYAN - Plaisance et professionnels du nautisme

STATIONNEMENT DES BATEAUX - TARIFS T.T.C. 2024 (avec T.V.A. à 20%)

Tarifs votés par délibération CS-231208-10 du Comité syndical du 08/12/2023

CAT.	Long. Hors tout	Larg. Maxi.	CONTRAT ANNUEL du 01/01 inclus au 31/12 inclus	TARIF MENSUEL BASSE SAISON *	TARIF MENSUEL MOYENNE SAISON **	FORFAIT HIVER ***	FORFAIT ÉTÉ ****	TARIF/NUIT ou au delà de 3H de stationnement
A ⁰	< 4,99 m	2m00	1 033,05 €	145,80 €	206,50 €	603,40 €	1 387,95 €	12,40 €
A ¹	5 à 5,49 m	2m15	1 197,70 €	166,35 €	235,65 €	688,40 €	1 583,05 €	14,15 €
A ²	5,50 à 5,99 m	2m30	1 420,75 €	192,95 €	273,25 €	798,35 €	1 836,10 €	16,45 €
B	6 à 6,49 m	2m45	1 605,65 €	215,00 €	304,50 €	889,55 €	2 045,75 €	18,25 €
C	6,50 à 6,99 m	2m60	1 769,05 €	236,95 €	335,70 €	980,65 €	2 255,40 €	20,20 €
D	7 à 7,49 m	2m70	1 943,25 €	262,90 €	372,25 €	1 087,45 €	2 501,05 €	22,40 €
E	7,50 à 7,99 m	2m80	2 147,25 €	285,65 €	404,55 €	1 181,80 €	2 718,00 €	24,35 €
F	8 à 8,49 m	2m95	2 319,05 €	310,70 €	440,10 €	1 285,55 €	2 956,60 €	26,40 €
G	8,50 à 8,99 m	3m10	2 489,60 €	333,45 €	472,30 €	1 379,85 €	3 173,45 €	28,35 €
H	9 à 9,49 m	3m25	2 648,25 €	356,20 €	504,60 €	1 474,10 €	3 390,25 €	30,35 €
I	9,50 à 9,99 m	3m40	2 833,20 €	379,85 €	537,90 €	1 571,55 €	3 614,40 €	32,30 €
J	10 à 10,49 m	3m55	2 971,50 €	398,05 €	563,75 €	1 646,95 €	3 787,85 €	33,80 €
K	10,50 à 10,99 m	3m70	3 157,60 €	423,10 €	599,35 €	1 750,75 €	4 026,40 €	35,95 €
L	11 à 11,49 m	3m85	3 373,55 €	453,55 €	642,30 €	1 876,40 €	4 315,50 €	38,55 €
M	11,50 à 11,99 m	4m00	3 613,35 €	483,10 €	684,25 €	1 999,00 €	4 597,50 €	41,05 €
N	12 à 12,99 m	4m30	3 910,35 €	526,40 €	745,70 €	2 178,15 €	5 009,55 €	44,80 €
O	13 à 13,99 m	4m60	4 201,40 €	560,60 €	794,05 €	2 319,60 €	5 334,80 €	47,70 €
P	14 à 14,99 m	4m90	4 498,45 €	602,45 €	853,30 €	2 492,50 €	5 732,45 €	51,20 €
Q	15 à 15,99 m	5m20	4 789,50 €	641,80 €	909,15 €	2 655,90 €	6 108,25 €	54,65 €
R	16 à 16,99 m	5m50	5 084,15 €	681,40 €	965,10 €	2 819,35 €	6 484,15 €	57,95 €
S	17 à 17,99 m	5m80	5 465,45 €	732,50 €	1 037,50 €	3 030,80 €	6 970,45 €	62,30 €
T	18 à 18,99 m	6m10	5 875,35 €	787,45 €	1 115,30 €	3 258,10 €	7 493,25 €	66,95 €
U	19 à 19,99 m	6m40	6 316,00 €	846,50 €	1 198,95 €	3 502,45 €	8 055,25 €	72,00 €
V	20 à 20,99 m	6m70	6 789,70 €	910,00 €	1 288,85 €	3 765,15 €	8 659,40 €	77,40 €
W	21 à 21,99 m	7m	7 298,95 €	978,25 €	1 385,55 €	4 047,55 €	9 308,85 €	83,20 €
X	22 à 22,99 m	7m30	7 846,35 €	1 051,60 €	1 489,45 €	4 351,10 €	10 007,00 €	89,45 €
Y	23 à 23,99 m	7m60	8 434,85 €	1 130,50 €	1 601,15 €	4 677,45 €	10 757,50 €	96,15 €

Au-delà, tarifs à la demande auprès de la Capitainerie

Tarifs comprenant l'eau et l'électricité

SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN OCEAN LA PALMYRE
"PORT DE ROYAN"

CS 90053 - 1 rue de la Vieille Jetée - 17201 ROYAN CEDEX - Tél. : 05 46 38 72 22 - contact@port-royan.com - www.port-royan.com

PORT DE ROYAN - Plaisance et professionnels du nautisme

STATIONNEMENT DES BATEAUX - TARIFS T.T.C. 2024 (avec T.V.A. à 20%)

Tarifs votés par délibération CS-231208-10 du Comité syndical du 08/12/2023

***TARIF MENSUEL BASSE SAISON :** du 01/01 inclus au 31/03 inclus et du 01/10 inclus au 31/12 inclus.

****TARIF MENSUEL MOYENNE SAISON :** du 01/04 inclus au 30/06 inclus et du 01/09 inclus au 30/09 inclus.

*****FORFAIT HIVER :** Forfait du 01/10/N inclus au 31/03/N+1 inclus **indivisible et non remboursable.**

******FORFAIT ÉTÉ :** Forfait du 01/04 inclus au 30/09 inclus **indivisible et non remboursable.**

TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout x 1,5

TARIF ESCALE : ½ tarif nuit du 01/01 inclus au 31/03 inclus et du 01/10 inclus au 31/12 inclus hors navires professionnels et multicoques. Tout bateau arrivant de nuit est supposé être arrivé avant minuit. Pour les escales facturées à la nuit, il sera accordé la gratuité de la 3ème nuit du 1er avril inclus au 30 septembre inclus après avoir passé deux nuits consécutives dans le port. Cette gratuité ne pourra être accordée que deux fois dans un même mois. Elle ne sera pas appliquée aux usagers ayant bénéficié du demi-tarif estuaire ou de la gratuité "régates" ou aux usagers ayant bénéficié du passeport escale.

TARIF ESTUAIRE : ½ tarif nuit du 1er avril inclus au 30 juin inclus et du 1er septembre au 30 septembre inclus hors navires professionnels et multicoques. Il ne sera appliqué que sur présentation d'un justificatif du port d'attache (facture de location d'emplacement, ou attestation). **Il ne pourra pas être appliqué avant ou après avoir bénéficié du tarif régaté.**

TARIF REGATE : pour les bateaux participant à des régates organisées par la Société des Régates de Royan ou le Club Nautique Royannais, il sera consenti la gratuité sur présentation de justificatif d'inscription, dans la limite d'une période de 3 nuits avant à 3 nuits après l'événement.

TARIFS PORTS DU SYNDICAT MIXTE :

1) ½ tarif nuit du 01/07 inclus au 31/08 inclus pour les bateaux ayant un contrat à l'année ou un contrat été (du 1/04 au 30/09) dans un des ports du Syndicat Mixte dans la limite de 3 nuits.

2) 50% du forfait hiver (indivisible) ou du tarif mensuel basse saison (indivisible) pour les usagers disposant d'un contrat annuel dans un des ports du Syndicat sous réserve de disponibilité et de validation par l'autorité portuaire.

TARIF VIEUX GRÉEMENTS : 1/2 tarif nuit sur l'année pour les bateaux inscrits au label Bateau d'Intérêt Patrimonial (BIP) ou les bateaux classés Monuments Historiques (MH) et relevant du patrimoine maritime. Ce tarif ne sera appliqué que sur présentation du label BIP en cours de validité ou du justificatif d'inscription aux Monuments Historiques maritimes en cours de validité,

TAXE DE SÉJOUR : appliquée en supplément du tarif escale par personne majeure et par nuitée.

TARIF PASSEPORT ESCALE (accueil de navires extérieurs) : il ne sera appliqué que sur présentation de la carte passeport escale. La gratuité est limitée à 2 nuits consécutives par escale. Les nuits suivantes seront payantes.

REDEVANCE "DÉCHETS" : conformément aux dispositions du Code des Transports, une redevance "déchets" équivalente à **1,32€TTC/m² et par an** sera appliquée à chaque contrat d'amarrage (tarif voté par délibération CS-231208-07 du Comité syndical du 08/12/23)

LES TARIFS MENSUELS ET LES RÉDUCTIONS NE SONT PAS CUMULABLES

PÉNALITÉ JOURNALIERE POUR BRANCHEMENT ILLICITE AUX BORNES D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ	30,00 €	Conformément à l'article II-4 des conditions générales du Syndicat Mixte, le raccordement aux bornes d'eau et d'électricité sont strictement interdits hors de la présence du propriétaire ou de son représentant.
FRAIS DE DOSSIER ET DE RECHERCHE	95,00 €	Tout bateau non titulaire d'un contrat dans le port qui n'aura pas effectué de déclaration d'entrée et/ou qui ne s'acquittera pas de son séjour avant son départ se verra imputer la facturation d'un forfait en sus pour frais de recherche et de dossier. Ce frais s'applique également aux usagers ayant utilisé la cale de mise à l'eau et n'ayant pas réglé la redevance.
RENOUVELLEMENT SUR LISTE D'ATTENTE	23,00 €	Se renseigner auprès de la Captianerie ou sur www.port-royan.com